

# Vademecum valorisation des productions facultaires (enseignant.e.s et chercheur.euse.s) Faculté d'Architecture de l'ULB

---

*NOUS VOUS INVITONS A CONSULTER CE DOCUMENT EN DEBUT D'ANNÉE, NOTAMMENT  
POUR RESPECTER LES DELAIS DE **REMISE POUR CERTAINS PRIX EXTERNES***

Résumé des essentiels pour les jurys de projet :

**Pour tout beau document (manuel ou grand format) vu en jury :**

Demandez à/aux étudiant.e.s, à l'issue de leur présentation,  
de déposer personnellement ces documents au musée le jour même entre 16h et 19h.  
**Deadline remise de documents : le jour du jury.**

**Pour la sélection de projets à exposer en entier :**

Effectuez votre sélection des projets à exposer à l'issue de la ou des journées de jury,  
prévenez les étudiants par mail en leur copiant les modalités de remise et la convention RGPD  
annexées à ce document (Annexe 1).  
et envoyez le(s) nom(s) du ou des étudiant.e.s à [philippe.de.clerck@ulb.be](mailto:philippe.de.clerck@ulb.be).

Sélection :

BA1 : max. 12 projets

BA2 : max. 7 projets

AtVe : max. 4 projets

**Deadline envoi des noms des étudiant.e.s sélectionné.e.s : vendredi 3 juin.**

**Pour la présentation en ligne de l'atelier :**

Envoyez une image et un texte de max. 6000 caractères (pas de fiche de cours) à  
[philippe.de.clerck@ulb.be](mailto:philippe.de.clerck@ulb.be).

**Deadline envoi des documents : lundi 13 juin.**

Pour désigner le projet candidat au prix du projet (ateliers verticaux) :

Effectuez votre sélection de candidat.e à l'issue de la ou des journées de jury,  
et envoyez le(s) nom(s) du ou des étudiant.e.s à [marcelle.rabinowicz@ulb.be](mailto:marcelle.rabinowicz@ulb.be).

Un seul projet par atelier vertical.

**Deadline envoi des noms des candidats : lundi 13 juin.**

Ce document récapitule les modalités pour pouvoir valoriser toutes productions réalisées dans le cadre des cours ou de la recherche, notamment :

- Les projets d'atelier
- Les articles et travaux écrits réalisés dans le cadre d'une recherche ou de cours théoriques
- Les travaux pratiques, workshops, etc
- Les publications réalisées par, au sein de, ou avec la Faculté
- Les conférences enregistrées

Actuellement, cette valorisation s'effectue au travers des outils suivants :

1. RESEAUX SOCIAUX (VEILLE) : comptes Instagram et Facebook.
2. Les expositions d'année : EXPO ONLINE (l'exposition virtuelle), EXPO ON SITE (l'exposition au musée) et EXPO PRIX
3. Le YEARBOOK : ouvrage récapitulant les travaux étudiants de l'année académique
4. Les prix d'année : PRIX DU TFE et PRIX DU PROJET
5. Des prix additionnels : PRIX COLLABORATIFS et PRIX ET CONCOURS EXTERNES (liste non exhaustive en annexe 2)

Chacun de ces outils est développé ci-dessous.

## 1 – la veille des réseaux sociaux

La Faculté dispose

- d'un compte Instagram : [www.instagram.com/facultearchitectureulb/](http://www.instagram.com/facultearchitectureulb/)

- d'un compte Facebook : <https://www.facebook.com/facultearchi>

sur lesquels nous pouvons partager vos images (et éventuellement informations si d'application).

Nous sommes demandeurs, pendant toute l'année, de pouvoir relayer les images de vie quotidienne de la Faculté (ateliers, cours, activités, productions, autres) que vous pouvez nous faire parvenir.

### **Comment nous transmettre vos informations ?**

- **En faisant votre propre story avec mention @facultearchitectureulb**
- **En nous envoyant les photos par message sur Facebook pour les reposer**
- **En nous envoyant un mail en précisant « réseaux sociaux » contenant la ou les images**

Selon le contenu, nous choisirons le format le plus approprié pour votre information :

- des « posts » : pour de informations que l'on veut pouvoir retrouver, plus statiques et moins avidement consultées
- des « stories » : plus fluide, ces images disparaissent après 24h. Les stories ont le grand atout d'être consultées beaucoup plus fréquemment par les étudiant.e.s et autres usagers des réseaux sociaux. Elles peuvent ensuite être archivées dans des groupes de stories revisionnables.

## 2 – les expositions d'année

Les expositions sont vouées à valoriser toute production facultaire du Q1 ou du Q2.

Pensez donc à archiver les documents du Q1 que vous souhaitez proposer pour les expositions.

Veillez à récolter les documents du Q2 immédiatement à la suite des jurys d'atelier ou des défenses de travaux.

Les deux expositions (ONLINE et ON SITE) sont relativement autonomes. Un projet montré sur l'EXPO ONLINE peut ne pas contenir de documents intéressants à exposer au musée, tout comme de beaux documents montrés à l'EXPO ON SITE ne sont pas nécessairement produits dans le cadre de projets repris sur l'exposition virtuelle.

Néanmoins, pour les projets qui figurent dans les deux expositions, l'équipe organisatrice s'assurera qu'elles se fassent référence mutuellement par :

- Un QR-code sur la plaquette des documents au musée, qui renvoie à la page du projet correspondant sur l'expo virtuelle ;
- La référence, dans la légende de photos en ligne des artefacts, au fait qu'ils seront visibles au musée pendant l'exposition.

### **EXPO ONLINE : Exposition virtuelle**

L'exposition virtuelle met en valeur **une sélection cataloguée**, par cours/atelier/recherche, de productions.

Elle se focalise sur la présentation, la narration et la **compréhension de travaux entiers**.

L'EXPO ONLINE est mise en ligne la première semaine de juillet et reste en ligne toute l'année.

Le site de l'exposition virtuelle présente essentiellement deux types de pages.

**La page d'entité** présente un atelier, une question d'architecture, un centre de recherche, etc. Cette page intermédiaire permet de renvoyer ensuite vers plusieurs pages de productions qui sont issues de l'entité présentée.

#### **Documents requis :**

- **Une liste des noms** des enseignant.e.s participant.e.s, avec précision des rôles (coordinateur.rice.s, participations ponctuelles, ...) le cas échéant
- **Un descriptif** de l'entité, de longueur libre ne dépassant pas 6000 caractères, écrit dans un style fluide.
- **Une image** représentative de l'entité et/ou de son activité pendant cette année académique (si l'image utilisée l'année précédente reste d'application, merci de le préciser).

**La page de production** est l'outil principal du site, chaque page présentant un projet, un article, une publication, etc.

#### **Documents requis :**

- Nom, prénom, téléphone, e-mail des auteur.e.s
- Pour les travaux étudiants : convention RGPD signée (modèle en annexe 1)
- Soit (format standard) :
  - o Un texte de 300 mots (2000 signes) en format éditable (.doc, .docx, .rtf, .txt)
  - o 10 images maximum (2000 Pixels minimum sur l'axe long de l'image) en format JPEG, séparées et classées par ordre d'importance
- Soit (format dossier ou long textes) :

- un abstract de 150 mots (1000 signes) en format éditable (.doc, .docx, .rtf, .txt)
- 2 images (2000 Pixels minimum sur l'axe long de l'image) en format JPEG
- le dossier/fichier en format pdf

La sélection des productions est plafonnée comme suit :

- BA1 : max. 12 projets
- BA2 : max. 7 projets
- Ateliers verticaux : max. 4 projets par atelier
- Architecture du Paysage : max. 3 projets par année
- Masters de spécialisation : max. 3 projets par atelier
- Questions d'Architecture : max. 3 productions par QA (si souhaité)
- Cours théoriques : libre (contactez Ph. De Clerck)
- Recherche : libre (contactez Ph. De Clerck)

Les documents numériques sont à placer [dans le OneDrive prévu à cet effet \(accès via votre ULBID\)](#) et ce pour le lundi 13 juin.

## EXPO ON SITE : l'exposition « présenteielle » au musée

Cette exposition met en valeur une **sélection « scénographiée » de documents (plutôt que des projets)**, groupée selon des critères de parcours. Cette exposition se focalise sur la **présentation plus isolée de documents au sens large**, produits pendant cette année académique, sans obligation de faire comprendre dans quel contexte ce beau document a vu le jour.

Cela comprend notamment :

- maquettes (toutes échelles confondues)
- dessins à main levée
- grands formats (plans/images avec de nombreux détails qui ne pourraient se lire sur écran sans zoomer)
- publications
- éléments interactifs
- ...

La sélection est laissée au chercheur.euse.s et enseignant.e.s, sans restriction préalable. Selon la quantité de documents remis, une seconde sélection du chef de l'équipe curatoriale pourra être nécessaire, dans l'intérêt de la lisibilité globale de l'exposition.

Cette expo ouvre à la rentrée académique, dans le cadre de la Semaine A.

Les documents sont **réceptionnés au musée de la Faculté, place Flagey, les jours de jury.**

Une permanence est assurée en fin de journée de chaque jury. Il s'agit donc des dates suivantes, **de 16h à 19h : 18 mai, 19 mai, 23 mai, 24 mai, 25 mai, 27 mai, 30 mai, 31 mai, 1<sup>er</sup> juin, 2 juin.**

Il est essentiel de récolter ces documents et d'organiser leur dépôt au musée immédiatement le jour du jury, pour éviter à l'étudiant.e de devoir démultiplier les transports de documents parfois volumineux.

Les documents qui n'ont pas été produits dans le cadre des jurys peuvent être réceptionnés selon des modalités plus flexibles, en contactant [philippe.de.clerck@ulb.be](mailto:philippe.de.clerck@ulb.be)

Lors du dépôt des documents, les enseignant.e.s ou étudiant.e.s rempliront un factsheet basique (Nom de l'étudiant.e, e-mail, titre du document, titre du projet, échelle) pour chaque document remis.

L'exposition se tiendra du 15 septembre au 23 octobre, à l'issue de quoi les personnes exposant des documents seront invitées à les récupérer endéans un délai fixe, faute de quoi nous ne pourrions garantir que ces documents seront préservés ni maintenus en l'état, ne disposant pas de bonnes modalités de stockage.

## **EXPO PRIX : l'exposition des candidat.e.s au prix du projet**

A la suite de l'annonce des lauréat.e.s. du Prix La Cambre Horta du projet d'architecture (cf. infra), les différent.e.s candidat.e.s et leurs enseignant.e.s sont contacté.e.s pour initier la conception de l'exposition du prix.

Les étudiant.e.s sont sollicités :

- Pour l'envoi de l'intégralité des documents du projet en haute résolution ainsi qu'une liste des objets (dessins à main levée, maquettes, ou autres) pouvant être utilisé lors de l'exposition ;
- Pour la rédaction d'un texte synthétique expliquant le projet en des termes clairs ;
- Pour la co-élaboration, avec les commissaires d'exposition, de la scénographie propre à leur projet.

L'exposition ne hiérarchise pas les projets, les lauréat.e.s et mentions sont indiqués discrètement au bénéfice d'une explicitation des qualités propres à chaque projet candidat.

Afin d'offrir un éclairage supplémentaire sur ce qui fait cette spécificité deux textes accompagnent celui des étudiant.e.s :

- Un résumé de la démarche de chaque atelier est rédigé par les commissaires d'exposition puis validée par les enseignant.e.s concerné.e.s
- Un commentaire écrit est demandé aux enseignant.e.s des ateliers respectifs expliquant pourquoi ce projet a été choisi comme candidat au prix.

L'exposition a lieu après les vacances de Pâques, à l'approche des jurys de fin d'année. Elle prend ainsi un rôle d'outillage et d'inspiration des étudiant.e.s, montrant des exemples très diversifiés de projet de fin d'année considérés comme de grande qualité.

## **3 – le Yearbook (en phase de concrétisation)**

Le Yearbook est un ouvrage-catalogue récapitulant les productions annuelle des cours de :

- Bachelier et Master en Architecture,
- Bachelier et Master en Architecture du Paysage,
- les différents Masters de spécialisation.

L'ouvrage reprend aussi les candidats et lauréats aux prix du mémoire et prix du projet.

Il est agrémenté d'images d'évènements ayant eu lieu au cours de l'année, notamment l'exposition physique.

Son contenu est assemblé sur base des documents remis pour l'exposition virtuelle. Les cas échéant des compléments pourront être demandés au cas par cas.

Le Yearbook sera distribué :

- en version digitale à tous les étudiant.e.s (la mise en page permettant d'imprimer tout ou des parties, et d'assembler son Yearbook chez soi)
- en version papier aux étudiant.e.s qui obtiennent leur diplôme, et aux lauréat.e.s du prix du projet de l'année précédente

## **4 – les prix d'année**

Au début d'année (en principe le jour de la conférence de rentrée académique) la Faculté réunit deux jurys pour récompenser respectivement un projet d'atelier vertical et un mémoire, de qualité exceptionnels.

### **Prix du projet : Prix La Cambre Horta du projet d'architecture**

Chaque atelier vertical peut porter un (et un seul) projet candidat pour le prix du projet de l'année académique en cours.

Les auteur.e.s de projet sont invité.e.s à présenter et défendre leur projet lors d'une séance publique, qui se tient sur une journée dans l'auditoire Victor Bourgeois.

Les présentations se font devant un jury composé d'enseignant.e.s du cours de Projet d'architecture des différentes années ainsi que de membres externes, qui engagent ensuite une discussion avec les auteur.e.s de projet pour obtenir des clarifications ou commenter le projet.

En fin de journée le jury désigne un lauréat et, s'il le souhaite, un maximum de deux mentions. Ceux-ci sont annoncés en introduction de la conférence de rentrée académique.

Une exposition spécifiquement focalisée sur les candidats au prix du projet pourra être organisée dans le courant l'année académique qui vient (cf supra).

### **Prix du mémoire**

Chaque année tout mémoire ayant obtenu une cote supérieure à 16/20 est proposé comme candidat au prix du TFE.

Une présélection permet de déterminer un nombre plus restreint de candidats, qui seront lus par un jury composé d'enseignant.e.s et chercheur.euse.s de la Faculté et de membres extérieurs.

A l'issue de ce processus, les membres du jury échangent sur leurs lectures et désignent un lauréat et, s'ils le souhaitent, un maximum de deux mentions. Ceux-ci sont annoncés en introduction de la conférence de rentrée académique.

## **5 – les prix et concours spécifiques**

En partenariat avec des acteurs extérieurs par exemple, la Faculté peut proposer des prix orientés sur des questions que la Faculté estime pertinentes. L'éligibilité d'un projet à se porter candidat dépend alors de sa concordance thématique avec celle du prix en question.

C'est dans cet esprit qu'a vu le jour cette année le Prix Solidarité-Logement.

### **Prix biannuel Solidarité-Logement**

Ce prix a été mis en place en collaboration avec l'ASBL Solidarité-Logement.

Il vise à récompenser l'étudiant.e ou le groupe d'étudiant.es ayant réalisé le travail estimé le plus remarquable par un jury dans le cadre de la philosophie et des objectifs de « Solidarité-Logement » et en particulier les réponses à apporter à la problématique du sans-abrisme et du mal-logement : des jeunes, des femmes isolées avec ou sans enfants, des hommes, des familles, des collectivités, ...

Sont éligibles les travaux réalisés par les étudiant.e.s en fin de cycle et ayant obtenu au moins 70% des points (14/20).

[Le règlement complet et le formulaire de soumission se trouvent ici.](#)

## **Prix et concours externes**

De nombreux prix existent auxquels les travaux étudiants peuvent candidater.

L'annexe 2 est une liste de ces prix organisés par des tiers.

Cette liste ne se veut pas exhaustive et les informations y figurant sont à recroiser pour s'assurer de leur actualité.